ANNEXE V

Secteurs de limitation d'ouvertures de rues

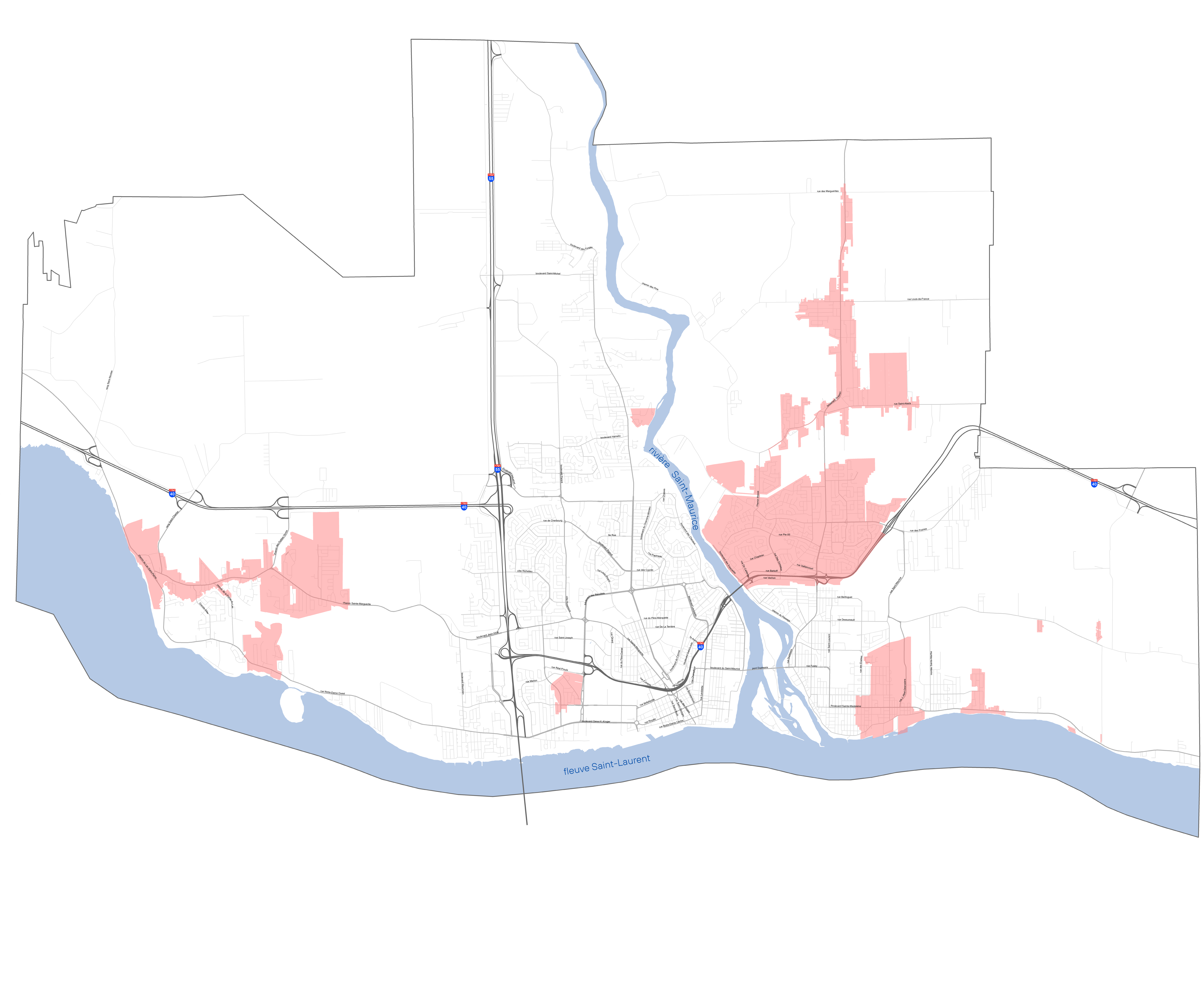

LÉGENDE

Contenu règlementaire

Secteurs de limitation d'ouvertures de rues

Règlement exigeant de la personne qui requiert la délivrance de certains permis le paiement d'une contribution financière, prévoyant la constitution d'un fonds destiné exclusivement à la recueillir et établissant qu'elle ne peut être utilisée que pour les fins pour laquelle elle est exigée (2016, c. 165)

Amendements

Numéro de règlement	Date d'entrée en vigueur	Numéro de règlement	Date d'entrée en vigueur	Numéro de règlement	Date d'entrée en vigueur

Réalisation:
Équipe de la Direction de l'aménagement et du développement durable

Sources:
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec et de la Ville de Trois-Rivières.
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.
© Ville de Trois-Rivières, tous droits réservés.

Date d'impression: 2026-04-23

1:27 000

0 0,4 0,8 1,2 1,6 km

Système de coordonnées: NAD 1983 MTM 8